

AIDER

CEUX QUI

COMPTENT

ACCOMPAGNER

CEUX QUI

AIDENT

ENQUÊTE « ARGENT ET ENTRAIDE FAMILIALE : OÙ EN SONT LES FRANÇAIS ? »

La Carac publie son baromètre et apporte un éclairage particulier
sur la situation des aidants familiaux.

Avril 2017



COMPRENDRE CE QUE COÛTE
LA RESPONSABILITÉ
D'AIDANT FAMILIAL

« Légitime par son histoire, son métier et les solutions financières qu'elle conçoit, la Carac, mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance, poursuit son étude, lancée en 2015, sur l'entraide financière dans le cercle familial. Cette année, ce baromètre s'accompagne d'une enquête auprès des aidants familiaux : ces anonymes qui consacrent temps et argent au soutien d'une personne qui dépend d'eux. Qualifiés d'aidants naturels ou de proches aidants, ils seraient plus de huit millions, en France, à agir au quotidien. La Carac leur donne la parole pour comprendre ce que coûte cette responsabilité, au sens propre comme au sens figuré. »

Jean-Jacques Berthelé,
directeur général de la Carac

L'ENTRAIDE FINANCIÈRE EN FAMILLE

NE FAIBLIT PAS, BIEN AU CONTRAIRE

Le moral des Français s'améliore ! C'est ce que révèle l'Insee en ce début d'année 2017. Cependant, la peur de l'avenir reste prégnante et la famille continue de jouer un rôle de refuge affectif. Dans ce contexte encore incertain, la grande majorité des Français affirment haut et fort, cette année encore, que l'entraide est d'évidence un devoir de la famille.

LES CHIFFRES CLÉS DU BAROMÈTRE

75 %
des Français ont peur de l'avenir, soit 6 points de moins qu'en 2016 (81 %).

61 % des Français déclarent avoir été touchés par la crise économique contre 71 % en 2016.

Pour 86 %
des Français, l'entraide familiale est une évidence (85 % en 2016 et 90 % en 2015).

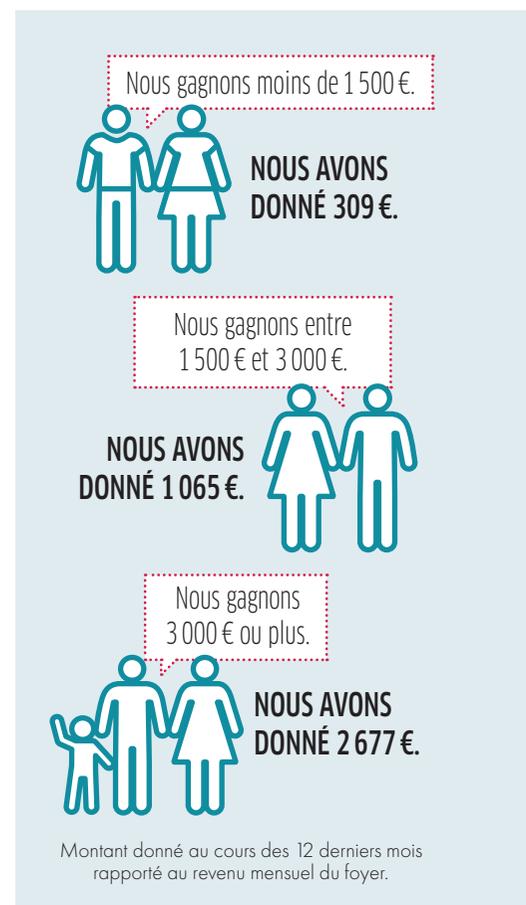
68 %
n'abordent pas la perte d'autonomie en famille et seuls 2 Français sur 10 l'ont préparée financièrement.

68 %
parlent d'argent en famille.

Pour 60 %
des Français, l'épargne est le meilleur moyen de protéger sa famille, notamment les contrats d'assurance vie à 54 % contre 41 % en 2016.

7 Français sur 10
ont déjà aidé financièrement un membre de leur famille.

194 €
C'est le montant que les Français donnent en moyenne par mois à leurs enfants.





LA CRISE FAIT ENCORE DES DÉGÂTS, MÊME SI LE RESENTI PERD 10 POINTS PAR RAPPORT À L'ANNÉE DERNIÈRE...

61 % des Français déclarent avoir été touchés par la crise économique (dont 40 % personnellement). Ils étaient 71 % en 2016.



LA PEUR DE L'AVENIR SEMBLE PERDRE DU TERRAIN ELLE AUSSI

75 % des Français déclarent avoir peur de l'avenir, ils étaient 81 % en 2016.

UN CONTEXTE PLUS OPTIMISTE MAIS TOUJOURS FRAGILE QUI INCITE À PARLER D'ARGENT AVEC LES MEMBRES DE SA FAMILLE

68 % des Français parlent d'argent au sein de leur famille.

L'ARGENT S'INVITE DONC AU CENTRE DES DISCUSSIONS FAMILIALES FRANÇAISES

Particulièrement :

- › lorsqu'un membre de sa famille a des problèmes financiers (36 % contre 42 % en 2015) ;
- › lorsqu'il traverse un moment difficile (divorce, perte d'emploi,...) pour 32 % (39 % en 2015) ;
- › lorsqu'on évoque l'avenir de ses enfants (études, permis de conduire...) pour 29 % (30 % en 2015).



L'AIDE FAMILIALE SEMBLE PLUS QUE JAMAIS ESSENTIELLE, ELLE EST MÊME ÉVIDENTE POUR 86 % DES FRANÇAIS...

Une entraide financière répandue puisque 7 Français sur 10 déclarent avoir déjà apporté une aide de ce type à un membre de leur famille.

MAIS QUI AIDE-T-ON LE PLUS EN 2017 ET SOUS QUELLE FORME ?

La majorité des Français aident leurs frères et/ou sœurs en priorité (76 %), devant les parents (non dépendants) à 53 % et les enfants à 50 %. Pour 69 %, aider, c'est donner de l'argent (particulièrement chez les 55/75 ans pour 74 % d'entre eux).

DES FRANÇAIS GÉNÉREUX – 34 % ÉPARGNENT POUR LEURS PROCHES –...

Une épargne essentiellement consacrée aux études supérieures, au permis de conduire ou à un premier achat immobilier. 60% des sondés considèrent d'ailleurs l'épargne comme le meilleur moyen de protéger sa famille (ils étaient 72% en 2016). Dans ce cadre, les livrets d'épargne gagnent du terrain avec 69% contre seulement 52% en 2016. L'assurance vie trône en 2nde position avec 54% des suffrages contre 41% l'an dernier.

UNE AIDE QUI AVOISINE LES 2 000 € PAR AN

Les Français donnent en moyenne 154 € par mois quelle que soit la personne aidée. Cette somme passe à 194 € mensuels quand il s'agit des enfants. Au cours des 12 derniers mois, 1 972 € ont été distribués aux enfants et 1 096 € aux parents.

... ET QUI SEMBLent AVOIR PRIS CONSCIENCE DU FAIT QUE LA PERTE D'AUTONOMIE N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES...

Un tiers des Français déclarent avoir déjà abordé le sujet avec un membre de leur famille.

... MAIS PEU L'ONT PRÉPARÉE

Seuls 2 Français sur 10 déclarent avoir commencé à préparer financièrement leur perte d'autonomie.

LORSQU'ILS SE PROJETTENT FACE À LA PERTE D'AUTONOMIE D'UN PARENT OU GRAND- PARENT, LES FRANÇAIS CONSIDÈRENT À 64 % QUE LE MAINTIEN À DOMICILE EST LA MEILLEURE SOLUTION

L'épargne est encore le moyen le plus souvent envisagé pour préparer financièrement sa propre perte d'autonomie devant les contrats spécialisés de prévoyance ou de dépendance (66% contre 60% en 2016). Elle est toujours en première position quand il s'agit de préparer la perte d'autonomie d'un de ses parents et gagne 6 points (58% contre 52% en 2016).

ENTRE LASSITUDE ET ESPOIR,

DES AIDANTS FAMILIAUX EN QUÊTE D'INFORMATIONS

Ils sont plus de 8 millions selon l'Association française des aidants (dont 4,3 millions à s'occuper de personnes âgées). Ils sont au cœur de l'entraide financière familiale. Ils investissent beaucoup de temps et d'argent pour le bien-être d'un membre de leur famille en situation de perte d'autonomie. La Carac lève le voile sur les efforts financiers consentis par les aidants familiaux. Une responsabilité de chaque jour.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

4,4 ans
C'est le nombre moyen d'années depuis lesquelles ils sont aidants.

68% ne sont pas satisfaits de l'information mise à leur disposition.

75% déclarent que leur mission d'aidant a un impact sur leur vie professionnelle.

2 049 €
C'est le montant moyen annuel dépensé par 66% des aidants familiaux.

33% sont seuls à s'occuper de leur parent en perte d'autonomie.

16 heures par semaine : c'est le nombre d'heures moyen consacré à la responsabilité d'aidant.

3 aidants sur 10 aident leur proche de manière permanente.

79% auraient aimé bénéficier d'au moins un accompagnement.

Pour 73% des aidants interrogés, leur mission s'est imposée à eux comme une évidence.



SI 63% DES AIDÉS VIVENT TOUJOURS À LEUR DOMICILE, 17% DES AIDANTS SONT DITS « PERMANENTS »

Ils vivent à leur domicile avec la personne en perte d'autonomie qu'ils accompagnent et hébergent.

DES AIDANTS INVESTIS QUI S'OCCUPENT MAJORITAIREMENT DE LEURS PARENTS...

55% des aidants s'occupent de leur mère ou de leur père. Parmi les autres, 15% s'occupent de leur belle-mère ou beau-père et 10% de leur conjoint.

... DONT LA PERTE D'AUTONOMIE EST DUE POUR 58% D'ENTRE EUX À LA VIEILLESSE

36% sont en situation de perte d'autonomie suite à une maladie et 16% en raison d'un handicap.

DES AIDANTS FAMILIAUX QUI MANQUENT EUX-MÊMES DE SOUTIEN



› 33% d'entre eux sont seuls à s'occuper de leur proche en perte d'autonomie.

› **Plus de 7 aidants sur 10 ne bénéficient d'aucune aide professionnelle**, soit parce que le proche aidé ne le souhaite pas (30%), soit par manque de moyens financiers (27%).

› Ils ne sont que 55% à avoir contacté un organisme pour les aider. 37% se débrouillent entièrement seuls.

DES AIDES APPORTÉES NOMBREUSES ET VARIÉES

Avec, en trio de tête :

› La présence et le soutien moral (83%).

› Juste derrière, les démarches administratives (81%).

› Enfin, en 3^e position ex-aequo : faire les courses et accompagner la personne aidée en promenades, ou lors de déplacements divers (75%).



73% DES AIDANTS SONT TRÈS IMPLIQUÉS DANS LEUR RÔLE, QU'ILS CONSIDÈRENT ÉVIDENT ET NATUREL...

Une évidence qui s'inscrit dans la durée puisque les sondés déclarent être aidants depuis **4,4 ans en moyenne**. Si l'aide est majoritairement ponctuelle, c'est une mission quotidienne pour 1 aidant sur 4.

... ET QUI REPRÉSENTE, POUR 42% D'ENTRE EUX, UNE MOYENNE ÉLEVÉE DE 16 H PAR SEMAINE.

Cette moyenne s'élève à 30h par semaine pour les aidants permanents, soit un quasi-temps complet !

ÊTRE AIDANT FAMILIAL N'EST PAS SANS CONSÉQUENCE SUR LA VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE...

Difficultés à concilier leur mission d'aidant avec :

Leur travail	44 %
Leur vie personnelle et familiale	43 %
Leur vie sociale	41 %

› 75 % des aidants déclarent que leur activité a un impact important sur leur vie professionnelle, marquée par la fatigue et le stress.

› 62 % des aidants jugent leur état d'esprit du moment négatif.

CÔTÉ SERVICES, DES AIDANTS INSATISFAITS DE L'INFORMATION MISE À LEUR DISPOSITION

› 68 % jugent l'information dont ils disposent insatisfaisante. Les aidants estiment que les dispositifs d'aide (52 %), les services auxquels s'adresser (36 %) et les critères pour bénéficier des aides (29 %) sont peu connus.

› Près de 6 aidants sur 10 ne savent pas où s'adresser pour bénéficier des aides auxquelles ils ont droit.



CÔTÉ RÉGLEMENTATION, UNE RÉELLE MÉCONNAISSANCE DE LA LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT ENTRÉE EN VIGUEUR EN JANVIER 2016*

› Si 44 % en ont déjà entendu parler, seul 1 aidant sur 10 sait précisément ce qu'est le « droit au répit » et seulement 8 % de ceux qui connaissent ce droit et qui accompagnent une personne âgée en ont déjà bénéficié.

› Si 46 % en ont déjà entendu parler, seuls 2 aidants sur 10 savent précisément ce qu'est le « congé du proche aidant » et peu déclarent souhaiter en bénéficier.

› Un congé perçu comme une bonne solution mais qui pourrait aussi aggraver la situation financière de l'aidant.

* Cette loi propose un « droit au répit » permettant aux proches aidants de se dégager du temps et de se reposer ainsi qu'un « congé de proche aidant », congé sans solde de 3 mois renouvelable jusqu'à un an, afin de s'occuper d'un proche malade. Il peut se prendre sous forme fractionnée ou être transformé en temps partiel.

PIVOTS DE L'ENTRAIDE FINANCIÈRE EN FAMILLE

UNE RESPONSABILITÉ QUI COÛTE CHER

66% des aidants familiaux prennent en charge financièrement des frais à hauteur de **2 049 €** par an en moyenne.

Il s'agit essentiellement de frais de transport (38%), d'aménagement du domicile de la personne aidée (28%) et de reste à charge ou achats de médicaments (24%).

7 aidants sur 10 déclarent que leur statut a de lourdes répercussions financières sur leurs projets et leurs revenus.

DÉTAIL DES POSTES DE DÉPENSES*



458 € PAR AN
de frais de transport.



552 € PAR AN
d'achat de matériel
(lit médicalisé, fauteuil de confort, chaise percée...).



1 303 € PAR AN
de paiement d'une aide professionnelle (aide ménagère, auxiliaire de vie...).



843 € PAR AN
d'aménagement du domicile de la personne aidée.



339 € PAR AN
de reste à charge en médicaments et achats de produits médicaux non remboursés.

*Montant moyen annuel estimé par les aidants qui ont engagé ce type de dépenses. Ces montants sont des moyennes et ne sont pas additionnables.

EN CONCLUSION, DES AIDANTS FAMILIAUX DEMANDEURS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOLUTIONS POUR LES SOUTENIR

- › 79% des sondés auraient aimé bénéficier d'au moins un accompagnement dès le démarrage de leur mission avec un état des lieux des aides nécessaires.
- › Accompagnement administratif (63%), bilan social pour évaluer les besoins d'aide (58%), prévention des risques de chute (56%), service de téléassistance (53%)... autant de services particulièrement attendus par les aidants familiaux en France aujourd'hui.

Très attentive à l'évolution des besoins de ses adhérents, la Carac a conçu **Carac Épargne Plénitude**, une solution d'assurance vie en euros, assortie d'une sélection de services d'assistance pertinents et personnalisés accompagnant aussi bien les aidés que les aidants dans les situations de la vie quotidienne.

Pour les aidants, il s'agit, par exemple, d'une aide à la décision de devenir aidant, dans le cadre de laquelle un travailleur social analyse avec l'aidant potentiel les impacts de cette responsabilité sur sa vie sociale, professionnelle ou économique et apporte des conseils personnalisés sur les solutions d'organisation du quotidien.

La personne aidée, peut, quant à elle, bénéficier d'un bilan social. Un travailleur social évalue ses besoins d'aide et d'accompagnement en prenant en compte ses problématiques, et aide ensuite au choix du lieu de vie, à la recherche d'aides financières et à la mise en place de l'organisation la plus pertinente.

Proposée depuis 2014, **Carac Épargne Plénitude** a déjà répondu aux attentes de plus de 4 500 familles.

1/ BAROMÈTRE « L'ENTRAIDE FINANCIÈRE EN FAMILLE »

Échantillon de 1 000 Français âgés de 18 à 75 ans ayant au moins 1 enfant, frère, sœur, parent ou grand-parent au sein de leur cercle familial actuel. Individus issus d'un échantillon national représentatif de la population française selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socio-professionnelle et de région de résidence.

Questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI.

Dates de terrain : interviews réalisées du 22 février au 3 mars 2017.

2/ ENQUÊTE FOCUS SUR LES AIDANTS FAMILIAUX

Échantillon de 1 022 aidants âgés de 40 à 75 ans.

56% de femmes / 44% d'hommes, âge moyen 55 ans. Actifs pour 59% d'entre eux. Individus issus d'un échantillon national représentatif des 40 à 75 ans sur les critères de sexe, d'âge, de région de résidence et de catégorie d'agglomération. Seuls les aidants familiaux ont été retenus.

Questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI via un panel partenaire.

Dates de terrain : interviews réalisées du 22 février au 3 mars 2017.



Mutuelle d'épargne à taille humaine, la Carac conçoit, gère et distribue des solutions financières qui s'adressent à toutes les personnes soucieuses de performance et d'intégrité dans la gestion de leur patrimoine. La Carac dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble de la France qui conseillent et accompagnent les épargnants. Fière de son histoire, porteuse de valeurs telles que la loyauté, l'engagement, la fiabilité, et la proximité, la Carac se fait un devoir d'être à la hauteur de la confiance que ses adhérents lui accordent. Garante de leur intérêt à la fois collectif et individuel, elle incarne un modèle avisé qui fait de ses adhérents des acteurs à part entière de la gouvernance.

www.carac.fr – www.epargnonssolidaire.fr – Facebook Carac

“*opinionway*”

The innovative research company

Créé en 2000, OpinionWay est un acteur majeur de l'innovation dans les études marketing et opinion et un pionnier de la digitalisation des études. La société se veut pour ses clients facilitateur de compréhension et accélérateur de décisions. Son ambition est d'optimiser l'agilité et la performance des entreprises ou des organisations. Sa mission est de permettre à ses clients de comprendre de manière simple et rapide leur environnement actuel et futur, pour mieux décider aujourd'hui, agir demain et imaginer après-demain. OpinionWay intervient dans de nombreux domaines comme la compréhension des marchés, les problématiques de marques, le développement de produits et de services, auprès de cibles BtoC ou BtoB. OpinionWay réalise ses études en suivant la norme ISO 20252, dont elle a obtenu la certification en 2008 (nous étions précédemment certifiés AFNOR) et procède à un contrôle strict de chaque étape de la réalisation d'une étude.

CONTACT PRESSE

Pour recevoir l'intégralité du baromètre « Argent et entraide familiale, où en sont les Français ? » et de l'enquête dédiée aux aidants familiaux, merci de contacter le service de presse de la Carac :

Agence Les Influenceurs

Charlotte Rabilloud

Tél. : 01 53 53 36 86

e-mail : crabilloud@les-influenceurs.com